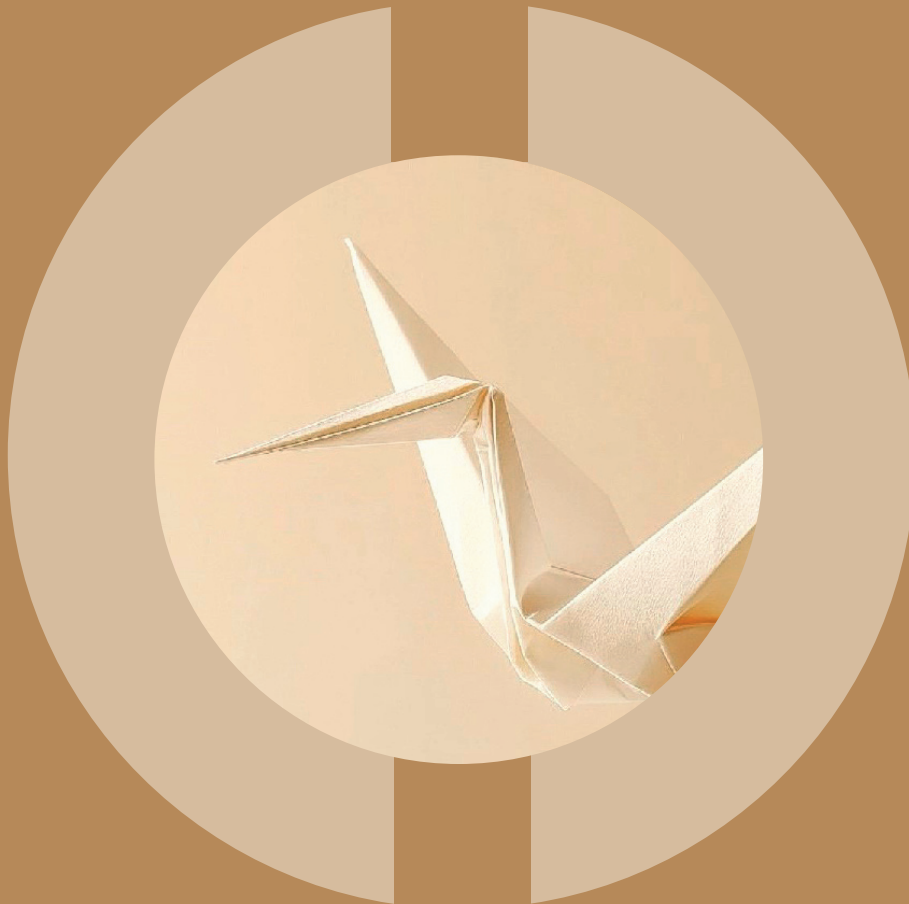


Documentation

> Supervision individuelle et collective



Supervision individuelle et collective

objectifs

La supervision entre dans le cadre éthique de l'exercice du métier de coach. Elle offre à chaque coach la possibilité d'exposer des problématiques rencontrées lors de séances de coaching, un espace et un temps d'échange de sa pratique avec ses pairs et en présence d'un-e superviseur-e.

La supervision constitue une aide et un soutien précieux dans le parcours d'un-e coach professionnel-le ainsi qu'un éveil à la curiosité et à l'enrichissement de ses connaissances.

La supervision est aussi et surtout l'occasion d'un partage professionnel autour de la dynamique d'un métier passionnant en perpétuel devenir créateur. C'est dans cet esprit que le Centre International du Coach vous propose de mettre au service de coachs professionnel-le-s un pôle de supervision.

public concerné

Dans le cadre d'une supervision collective, le groupe devra majoritairement être constitué de coachs certifié-e-s par le CIC/CICM.

Il appartient aux coachs intéressé-e-s par la supervision de constituer en tout autonomie un groupe entre 3 et 6 coachs au plus.

Nous précisons qu'il ne nous est pas possible de constituer nous-même un groupe avec des demandes isolées, les coachs intéressé-e-s n'ayant pas forcément le même niveau de pratique ni les mêmes attentes en terme de fréquence des séances.

modalités supervision collective à partir de 3 personnes

Supervision collective à partir de 3 personnes

- > Le choix du ou de la superviseur-e se fait parmi les 4 superviseur.e.s proposé.e.s ci-après.
- > La durée de chaque séance est fixée à 1 heure.
- > Le mode en est la conférence téléphonique.
- > Un engagement est pris pour 3 séances à répartir sur 1 an maximum.
- > Le coût net pour 3 séances d'1h de supervision collective est de :

220 € par personne pour un groupe de 3

165 € par personne pour un groupe de 4

132 € par personne pour un groupe de 5

110 € par personne pour un groupe de 6

Un coût forfaitaire de 100 € par personne pour les 3 séances sera appliqué pour tout dossier de prise en charge par une entreprise ou une collectivité, sauf s'il s'agit d'une TPE.

Pour la mise en place d'une supervision collective ou pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions de prendre contact avec Fanny Devaucoup au 04 38 02 01 70 ou à l'adresse fanny.devaucoup@centre-coach.fr

superviseurs

Tous les superviseur·e·s
du CIC sont
également des
coachs certifié·e·s
en activité

méthode pédagogique

modalités
supervision
individuelle
ou pour un
maximum
de 2 coachs



Contactez-nous à
formation@centre-coach.fr
pour toutes informations
complémentaires

Nous vous proposons 4 superviseur·e·s dans le cadre des supervisons collectives :

Patricia Brochier

Ce qui guide principalement sa pratique en supervision collective est d'aider le-la coach à prendre de la hauteur dans sa pratique, pour gagner de l'aisance et du professionnalisme dans ses accompagnements.

Le-la coach s'appuie sur la supervision pour mesurer les attitudes justes à développer pour rester dans l'éthique et la déontologie de ce métier.

Loïc Goffe

Ce qui guide principalement sa pratique en supervision individuelle et collective, est de favoriser votre engagement et implication à creuser l'étude d'une situation de pratique professionnelle qui vous freine ou vous pose question et d'y répondre avec vous pour développer encore plus votre art du coaching. Animé par deux valeurs l'Humain et l'Agilité, je vous invite donc par la supervision à développer, de manière écologique, votre identité de coach.

Isabelle Grandné

Ce qui guide principalement sa pratique en supervision collective est d'accompagner le coach à enrichir son expérience, à élargir son champ de représentation et d'action, et à progresser sur sa pratique de coach dans un climat de confiance, de sécurité et de sérénité, dans un cadre respectueux de la déontologie et de l'éthique.

Le-la coach supervisé·e développe sa pratique en coaching en lien avec l'éthique et la déontologie du métier. Il-elle mesure concrètement et de manière observable la valeur ajoutée de la supervision dans l'évolution de sa pratique.

Nathaël Moreau

Ce qui guide principalement sa pratique en supervisons collective et individuelle est l'objectif qu'elle poursuit, à savoir aider le-la coach à prendre de la hauteur sur ses actions, interroger pour transformer sa pratique, gagner en confiance, en aisance et en professionnalisme dans ses accompagnements, contribuer à s'éloigner du risque de « toute puissance » dans l'exercice du métier de coach.

La supervision implique la présence en « méta-position » d'un·e professionnel·le qui va en quelque sorte déplacer les points de vue sur une question, une situation afin d'ouvrir à la compréhension, au sens et à la polysémie d'un même fait. Son attention est orientée conjointement sur la situation exposée et sur « l'exposant·e ». Il peut ainsi autant questionner le cas que le-la coach ; interroger sa posture, son rôle, ce qui se joue dans la relation coach-coaché·e.

La supervision garantit tant au ou à la coach qu'au ou à la coaché·e le rôle de tiers dans la relation de coaching. Cette relation permet d'identifier ses limites de coach mais aussi ses talents spécifiques.

Supervision individuelle ou pour maximum 2 coachs

Un engagement peut être pris pour une seule séance.

Le choix du ou de la superviseur·e peut se faire parmi les superviseur·e·s ci-dessus ou via l'annuaire des superviseur·e·s que vous trouverez sur le site www.centre-international-coach.com dans la rubrique : « L'annuaire - Des superviseurs ».

Coût de la supervision individuelle :

Le prix d'une séance est à définir avec chaque superviseur·e.